

charges locatives récupérées sur locataire

Par **PATYBULAIRE**, le **05/04/2020** à **22:12**

Bonjour,

j'habite au 1er étage d'un immeuble HLM à POINTE A PITRE en Guadeloupe. J'ai reçu le décompte des charges locatives dans lequel je remarque 2 postes qui m'interpellent :

- 1) charges d'ascenseurs : la loi dit que je suis redevable de ces charges (je suis d'accord) mais l'ascenseur suite à une panne qui dure depuis plus de 2 ans ne dessert pas mon étage.
- 2) charges de surpresseur : Ok pour payer les charges mais il est prouvé que les 3 premiers étages ne sont pas alimentés par le surpresseur mais directement par l'eau de la ville.

Pouvez vous m'apporter des précisions et me conseiller sur les démarches à entreprendre vis à vis du bailleur ? J'ai déjà écrit au bailleur pour signaler cet état de fait mais je n'obtiens aucune

réponse . Mes courriers restent lettre morte. J'ai réglé la totalité des charges demandées.

Merci Cordialement Patricia GAUTHIER